

## DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAULT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h



- Mercredi 15 mai de 14h30 à 16h30 : A vous de jouer !
- Mercredi 18 mai à 10h30 : Promenade des orchidées
- Mercredi 5 juin à 14h30 : Quizz musical, tout public, inscription appréciée
- Vendredi 14 juin à 20h00, Spectacle de mentalisme : Professeur T, tout public, inscription appréciée

N'oubliez pas de venir emprunter les nouveautés littéraires !

### BRUITS DE VOISINAGE



Nous vous rappelons que pour le respect de chacun, tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, perceuses,... peuvent être effectués :  
Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00  
**Interdit les dimanches et jours fériés**  
Arrêté municipal du 13 octobre 2022

### ÉLAGAGE DES HAIES



Il est demandé aux riverains des voies publiques de tailler les haies de façon à ne pas masquer la visibilité des automobilistes et permettre le passage des piétons sur les trottoirs (parfois certaines haies dépassent de 30 cm sur la voie publique principalement rue de Branscourt). Compte-tenu du danger, la commune se réserve le droit de missionner une entreprise. La facture sera envoyée au propriétaire contrevenant.

### INFORMATION URBANISME

Depuis le 1er septembre 2022, toute demande d'autorisation d'urbanisme doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux, dans **les 90 jours suivants l'achèvement de la construction**, au sens de l'article 1406 du Code Général des Impôts, sur l'espace sécurisé du site : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). **Cette déclaration en ligne se fait via l'espace «Gérer mes biens».**

### DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La commune de Jonchery-sur-Vesle est passée en dématérialisation pour les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager, modificatif/transfert).  
La procédure de demande d'autorisation d'urbanisme est expliquée sur le site commune : <http://www.joncherysurvesle.com>



# Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Avril 2024

\*\*\*\*\*

Mairie de Jonchery-sur-Vesle  
Place René Sarrette  
51140 JONCHERY SUR VESLE

#### Contacts :

☎ 03.26.48.50.03  
✉ [mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr](mailto:mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr)

#### Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>  
Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

#### Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.  
Jeudi de 16h00 à 18h00.

#### Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.  
Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

#### Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin  
03.26.48.52.71  
<http://jonchery-pom.c3rb.org>  
[mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr](mailto:mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr)

#### La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle  
Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.  
Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.  
Samedi : 09h30 à 11h30.  
Mardi et Jeudi : Fermée.

#### Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle  
Lundi : 13h15-18h00  
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.  
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00  
Jeudi : 9h00-12h00  
Vendredi : 13h30-17h00  
Samedi : 10h00-12h00

#### Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98  
Pour transmettre les relevés :  
[www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)  
Enedis : 09 72 67 50 51  
GRDF : 0 800 47 33 33

#### Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :  
9h00-12h00 et 14h00-18h00.  
Jeudi : 9h00-12h00.  
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Madame, Monsieur,

Nous attendons tous le retour du soleil avec impatience, il nous rendra le sourire et la bonne humeur nécessaires au bien vivre ensemble.

Chacun a pu constater l'ampleur des travaux entrepris dans la commune.

- Raccordement et pose de mâts pour la vidéoprotection.
- Réhabilitation par Enedis d'un câble d'alimentation haute tension : allée des Acacias.
- Enfouissement du réseau haute-tension par le SIEM (Syndicat d'Électrification de la Marne) : rue de Sachs, allée Jean Moulin, rue des Alouettes, allée des Acacias, rue Du Bois du Salut.
- Changement des câbles haute-tension par Enedis sur la ligne Vandeuil Jonchery : rue Saguet, rue des Fortes Terres.

Bien que tous ces chantiers entraînent quelques désagréments, nous ne pouvons que nous réjouir des améliorations techniques et environnementales dont bénéficie notre commune (les transformateurs de grande hauteur vont disparaître).

Les travaux rue Marius Lanet et Blanche Simon ont repris et devraient être terminés sous peu.

Le passage piéton prévu rue de la Gare pourra être ensuite réalisé.

Il nous est parfois impossible de prévenir chaque riverain en temps et en heure de la tenue de ces travaux. Merci à tous de votre compréhension et de votre patience.

Nous avons subi récemment une importante pollution aux hydrocarbures qui a entraîné l'arrêt momentané de la station d'épuration et le curage des réseaux d'assainissement de la commune. Les services de l'Etat et la police de l'eau mènent des investigations. Pour rappel, aucun solvant (peinture, white spirit...), aucun fond de cuve ou de réservoir ne doit être rejeté dans les toilettes ou lavabo.

Le réseau d'eau potable n'est absolument pas concerné par cette pollution.

Après ces désagréments printaniers, nous allons pouvoir profiter de tous les congés du mois de mai pour se ressourcer en espérant une amélioration météorologique.

A bientôt  
Le Maire  
Nadine Poulain



Ne pas jeter sur la voie publique

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

#### Séance du 24 avril 2024

Présents : 10 ; Pouvoirs : 8; Absents : 8

#### Délibération D\_2024\_04\_01 : FORMATION DES COMMISSIONS ET DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISMES LOCAUX

Considérant la démission de Mme HUBIER Maryline, conseillère déléguée, il est nécessaire de reformer les commissions.

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres. Considérant les candidatures proposées par les conseillers, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de former les commissions sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

La composition des nouvelles commissions et des délégués auprès des associations et des organismes locaux est consultable en mairie.

#### Délibération D\_2024\_04\_02 à D\_2024\_4\_09 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madame le Maire présente le détail des subventions aux associations qui ont été étudiées par la commission association. Pour certaines délibérations, les élus faisant partie d'associations n'ont pas pris part au vote.

Associations de Jonchery-sur-Vesle :

| Associations               | Somme    |
|----------------------------|----------|
| ADMR                       | 6 000 €  |
| Ecole de musique           | 1 620 €  |
| Familles Rurales           | 40 000 € |
| Tennis Fismes/Jonchery     | 2 500 €  |
| FOOT                       | 2 000 €  |
| UNC                        | 250 €    |
| Association des 6 villages | 1 000 €  |
| Total                      | 53 370 € |

Association extérieure à la commune :

| Association   | Somme      |
|---|------------|
| L'ASSOCIATION REMOISE LES AMIS DES BETES<br>REFUGE DE REIMS | 1 320.90 € |

#### Délibération D\_2024\_04\_10 : DELIBERATION APPROUVANT LA MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE UNE COMMUNE ET UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2018, approuvant la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et l'adhésion de la Commune à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale

Vu le projet de convention,

Vu l'avis du Comité technique en date du 09 Avril 2024 ,

Considérant la cohérence du projet de mise en commun de services entre la commune de Jonchery-sur-Vesle et la communauté urbaine du Grand Reims.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver le principe d'une mutualisation entre la commune et la communauté urbaine du Grand Reims, d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services entre la Commune et la communauté urbaine du Grand Reims. Cette délibération autorise Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition de services ainsi que tous les autres actes nécessaires.

Fin du conseil municipal à 21h15.

## Informations diverses

#### Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

L'entretien du village continue en allant vers la belle saison, les tontes, le désherbage s'amplifient. Les derniers rayons de soleil et la pluie ont donné un bon cocktail pour la pousse, pour notre plus grand plaisir l'évolution des plantations.

Le prochain fleurissement aura lieu le vendredi 24 mai à partir de 8h. Pour ceux qui le souhaitent, rendez-vous dans le parc pour nous aider à planter.

#### Madame Catherine GERMOND, adjointe aux Bâtiments :

Ce mercredi 24 avril , en prévision des prochaines manifestations dans le parc, une opération de tri et de déchetterie a été menée, suivie du rangement dans le garage du bâtiment des associations du parc.

Par la même occasion, le garage en face de l'église a également été réorganisé. Nous avons noté que son aspect extérieur, en face de l'église, nécessite un rafraîchissement. Les portes seront révisées et repeintes, et l'angle abîmé de la toiture va être réparé.

Concernant le bassin du parc, malgré les réparations sommaires effectuées sur les fissures apparentes au fond du bassin, nous regrettons de vous informer que le problème de fuite persiste. Depuis sa mise en eau, nous avons constaté une diminution continue du niveau d'eau, ce qui empêche d'activer le jet d'eau central. Ce problème sera étudié lors de la prochaine commission.

#### Monsieur Fabien JAVELOT, adjoint à la voirie et à la coordination des services techniques :

Un point voirie sera effectué avec d'une part les services du Grand Reims et d'autre part avec les services du département pour avis concernant des travaux à entreprendre.

Des aménagements sur les chemins du parc municipal sont envisagés afin de combler les trous en formation. Les devis sont en cours de réalisation.

La réfection de l'éclairage du bâtiment du tennis couvert est en attente de la réponse de l'obtention de la subvention.

#### Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

L'équipe de la médiathèque remercie toutes celles et ceux qui ont répondu au sondage. Ces retours sont précieux car les idées proposées sont nombreuses et intéressantes.

D'ores et déjà un espace "multimédia" est en construction grâce à de nouveaux investissements : console de jeux Switch, imprimante 3D, lecteur musique; le fonds jeunesse se renouvelle et une collection de New Romance a été créée. Le programme de "Place aux jeux" se poursuit jusqu'au mois de juin. Vous pouvez vous inscrire en ligne aux activités : les liens sont à retrouver dans la newsletter et sur le site de la médiathèque. Toutefois, nous sommes au regret de vous annoncer que, suite à un aléa de la vie, la venue de Pascal Bresson est reportée à une date ultérieure. En attendant, bien d'autres animations vont enchanter le printemps, comme la promenade fleurie guidée par Patrick Crucifix le samedi 18 mai à partir de 10h30, ou le spectacle du Professeur T, le vendredi 14 juin à 20h00 à la médiathèque.



Un grand merci à l'association des chemins de randonnées et à son président de nous avoir offert et fait installer deux tables de pique-nique : l'une à l'angle de la ruelle Prioux et la seconde à l'entrée de Vandeuil sur un terrain appartenant à la commune. Elles seront sans aucun doute très appréciées par nombreux marcheurs.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
AURA LIEU LE MERCREDI 22 MAI 2024

## MARCHE NOCTURNE

Vendredi 24 mai 2024  
de 17h à 22h

Parc municipal de Jonchery-sur-Vesle



Créateurs, artisans, producteurs locaux,...  
Buvette - restauration sur place



## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, entrée par la médiathèque.